

Des énergies renouvelables pour le chauffage des particuliers?

Publié: vendredi 25 mai 2007 | Mis à jour: vendredi 1 juin 2007

Fi des promesses de la Commission en 2006 qui proposait des objectifs contraignants pour les renouvelables en matière de chauffage et de refroidissement. Il revient désormais aux Etats membres de se prononcer sur ces objectifs dans le cadre des prochains plans d'action nationaux de réduction des GES.

Autres articles

- [L'industrie solaire exige des garanties sur la...](#)
- [Energies renouvelables : L'industrie éolienne vise la...](#)
- [Six régions européennes lancent un réseau des...](#)
- [Une carte révèle le potentiel énergétique solaire...](#)
- [Renouvelables : L'industrie incapable de répondre à...](#)

Contexte:

Selon des chiffres de Greenpeace, près de 50% de l'énergie primaire de l'UE est utilisée pour le chauffage et le refroidissement des foyers, des bâtiments et les processus industriels. Eurofores, le Forum européen pour les sources d'énergies renouvelables, a rapproché ce pourcentage des 40%. De tels chiffres mettent le marché européen de l'énergie pour le chauffage au coude à coude avec les marchés du transport et de l'électricité.

Déjà dans son plan d'action pour la biomasse de 2005, la Commission déclarait que la législation sur les énergies renouvelables pour le chauffage était "la pièce manquante du puzzle, sachant qu'il existe des directives pour la production d'électricité et le transport".

En février 2006, le Parlement a obtenu un immense soutien de la part des députés européens et a adopté une résolution demandant à la Commission de présenter un projet de loi qui doublerait la part des énergies renouvelables utilisées dans les installations de chauffage et de refroidissement d'ici 2020 (EurActiv [15/02/06](#)). En réponse à cela, le commissaire européen à l'énergie, Andris Piebalgs, a promis que la Commission présenterait une proposition à ce sujet avant fin 2006.

Enjeux:

- **La Commission se défile**

La législation relative au chauffage et au refroidissement sera incluse dans la future directive sur les énergies renouvelables, prévue pour l'automne ou l'hiver 2007. Cependant, au lieu de proposer des objectifs spécifiques, la Commission se contentera de fournir des "indications", laissant les Etats membres se charger des détails.

- **Quel rôle pour la bioénergie ?**

Les politiques européennes mettent manifestement plus l'accent sur l'utilisation des biocarburants pour les transports (lire notre [LinksDossier](#)) que sur les systèmes de chauffage et de refroidissement. Lors d'une conférence tenue le 24 mai 2007 sur les biocarburants, un porte-parole de la Commission a expliqué qu'intégrer la biomasse et les biocarburants dans les installations de chauffage domestique et urbain était une opération "aisée". C'est la raison pour laquelle les décideurs politiques ont concentré davantage d'efforts à la tâche la plus difficile revenant à intégrer les biocarburants dans les transports.

- **Chauffage urbain**

Le chauffage urbain est particulièrement répandu dans les nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale qui utilisent encore les installations datant de l'époque communiste. Depuis l'élargissement européen de 2004, le chauffage urbain représente 10% de la demande totale de chauffage dans l'UE. Les sources d'énergies renouvelables, les déchets et les excédents industriels sont susceptibles d'être utilisés dans les installations de chauffage urbain, qui peut alimenter des quartiers entiers dans les villes. L'utilisation accrue de la cogénération (CHP) (Lire EurActiv 10/05/07) dans les installations de chauffage urbain dispose également d'un potentiel considérable pour réduire les émissions de CO2.

- **Un problème de visibilité?**

Selon le Conseil européen pour les énergies renouvelables (EREC), le manque de connaissance vis-à-vis du potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des systèmes de chauffage et de refroidissement serait lié à l'attention relativement limitée que les décideurs politiques portent à la question ainsi qu'à la sous-représentation des PME dans le secteur des énergies renouvelables au niveau européen. En matière de chauffage urbain, il rencontre, selon la Commission, "des problèmes pour concurrencer le chauffage individuel". En vue de résoudre ce problème, les ministres européens des finances se sont mis d'accord en 2006 pour faire baisser la TVA sur le chauffage urbain, proche des 20% en France (EurActiv [03/02/06](#)).

Positions:

L'**EREC** s'inquiète de l'absence de dispositions relatives au chauffage et au refroidissement dans le cadre de la politique européenne, craignant que ce "vide politique diminue les chances de l'UE d'atteindre son objectif global pour les énergies renouvelables, récemment indiqué la Commission européenne".

Greenpeace a soutenu l'établissement d'objectifs contraignants pour les énergies renouvelables dans les installations de chauffage et de refroidissement, soulignant "le potentiel considérable de remplacement des carburants fossiles" grâce à l'utilisation de panneaux solaires, de l'énergie géothermale et de la bioénergie.

Eufores soutient la mise en place d'objectifs spécifiques pour les énergies renouvelables dans le domaine du chauffage et du refroidissement à la fois au niveau européen et au niveau des Etats membres. Eufores recommande également fortement à la Commission de surveiller de près les progrès des Etats membres vis-à-vis de ces objectifs.





La députée européenne socialiste **Mechtild Rothe**, rapporteur de la résolution 2006, se montre également favorable à un contrôle accru des progrès des Etats membres et recommande à la Commission de présenter un examen à mi-parcours portant sur la mise en oeuvre d'ici 2015.

Développements récents et prochaines étapes:



- **3ème et 4ème trimestre 2007** : La Commission devrait proposer une directive-cadre sur les énergies renouvelables, contenant des indications visant à guider les Etats membres dans l'établissement de leurs objectifs

Liens






Documents officiels de l'UE

- Commission: [2005 Biomass Action Plan](#)
- Union européenne : [2004 Cogeneration directive](#)

Parlement

- [Février 2006 non-legislative resolution on heating and cooling](#)
- Observatoire de la législation : [Information on resolution](#)

Positions des acteurs européens

- Euroheat & Power : [Website](#)
- Conseil européen pour les énergies renouvelables (EREC) : [Position on sector targets](#)
- Eufores : [Common statement on heating and cooling](#)

ONG

- Greenpeace : [Réaction à la résolution du Parlement de février 2006](#)

EurActiv, 25 mai 2007



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>